

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DASCO 71 - DPVI 470** Subventions (8.000 euros) à cinq associations menant des actions politique de la Ville dans le 14e arrondissement.

**Mmes Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, 102, rue Didot (14e), (9966) dossier n° 2012\_01733 pour une action intitulée « Transformer l'exclusion scolaire en un nouveau départ ». D04809 dossier 2012\_05513 DPVI.

Article 2 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Danse la vie 71, rue Balard (15e) (9525) dossier n° 2012\_01802 pour une action intitulée « Financement d'ateliers d'éducation par le mouvement : savoirs et savoir vivre ». Dossier 2012\_05515 DPVI.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association le Moulin 23 bis, rue du moulin de la Vierge (14e), (16410) dossier n° 2012\_01846 pour une action intitulée « Minos du moulin ». D05049 dossier 2012\_05520 DPVI.

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mains Agiles 149, rue Raymond Losserand (14e), (13185) dossier n° 2012\_01896 pour une action intitulée « Défilé costume du printemps à la Porte de Vanves Paris 14e ». X08215 dossier 2012\_05522 DPVI.

Article 5 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Rouvier-Plaisance 8, rue Maurice Rouvier (14e) (13528) dossier n°2012\_01941 pour une action intitulée « Structures textiles ». X02767 dossier 2012\_05523 DPVI.

Article 6 : La dépense correspondante d'un montant de 8.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et ultérieur.